



Conseil municipal du 7 décembre 2017

Compte rendu

Finances

A l'unanimité, le Conseil municipal a admis en non valeur, une créance non recouvrée datant de 2010 pour un montant de 17.15 €.

Il a également, à la majorité, approuvé deux décisions modificatives au budget de la Commune et une autre au budget des ateliers artisanaux. Il s'agit d'écritures comptables destinées à réaffecter des crédits non utilisés pour d'autres dépenses.

Morlaix Communauté

Le Conseil municipal a autorisé le maire à solliciter le versement du fonds de concours de Morlaix Communauté initialement mis en place pour la période 2014-2016. Pour Plougoven, le montant de ce fonds sera de 43 843,00 € au maximum. Ce fonds est affecté à la réalisation d'investissements ; pour 2017, il s'agit des travaux routiers.

Le maire a présenté au Conseil municipal une série de rapports proposés par Morlaix Communauté :

- Les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 28 septembre 2017 et du 16 novembre 2017 relatifs au transfert des Zones d'Activités Economiques (ZAE) qui ont été approuvés à l'Unanimité.
- Le Conseil municipal a pris connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement individuel pour l'exercice 2016.

Marché publics : renouvellement des marchés à bons de commande pour 2018

A la demande de Monsieur le Trésorier municipal, et à l'unanimité, le Conseil municipal a confirmé la reconduction des marchés à bons de commande en cours d'exécution, pour l'année 2018 et notamment celui de l'entretien de la voirie, attribué à Eurovia.

Création d'une nouvelle délégation d'adjoint de maire adjoint pour la programmation des investissements

La commune a été lauréate de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs » pour la mise en œuvre d'actions de revitalisation. Celle-ci génère la définition de nombreux investissements importants qu'il s'agit d'inscrire dans des programmes annuels. A cet effet, le Conseil municipal a décidé à la majorité de créer un nouveau poste de maire adjoint pour la programmation des investissements, dans le cadre de la revitalisation du bourg, notamment. C'est Monsieur Laurent Thépault qui a été élu et installé dans ses fonctions, ce qui entraîne la suppression de la fonction de Conseiller délégué aux finances.